



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)
ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER n°6 (OUEST)

regroupant :

le chemin de Saint-Etienne, les chemins du Défoussat, Fontaine de la Source et Fontmurado, la route de la Colle et le boulevard Sauvaigo.

du samedi 8 avril 2017, à l'Auditorium

Étaient présents :

M. Joseph LE CHAPELAIN, *Le Maire* ; Mmes Dalmasso, Hartmann, M. DELORD,
M. Rossi

Le Maire :

- le budget va être soumis au vote mardi prochain
- le PLU va être remis au vote dans l'état où il était en 2013 avec une justification sur une zone AP et sera soumis au vote mardi également. Ensuite il retournera en préfecture pour légalisation et sera applicable dès validation.

Travaux :

- le SIIC a été dissous ceci concerne le Défoussat et le Cercle. Mais les mêmes services sont maintenus.

Concernant le Défoussat : la rive droite jusqu'au milieu du lit appartient à La Colle sur Loup et rive gauche à Saint Paul de Vence. Toute la voirie (entretien) appartient à La Colle sur Loup.

- Attention à la jussie. Il s'agit d'une plante envahissante, cependant, il est interdit de la couper. Si vous souhaitez intervenir, il faut contacter la mairie, seuls ses agents sont habilités à intervenir et à fournir une attestation.

La parole est donnée aux riverains :

- Quand aurons-nous une barrière de sécurité sur le Défoussat au niveau du chemin de Saint Etienne ?

Il nous faut un alignement de la rivière par la Colle. Alors nous pourrons faire un mur et mettre une barrière.

Le SMIAGE (Syndicat Mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau) qui va être mis en place par le CD06 va gérer tous les vallons du département. Cette structure va regrouper l'ensemble des moyens afin de disposer d'une stratégie commune d'organisation des compétences locales de l'eau, de poursuivre et d'amplifier des actions très opérationnelles qui se traduisent notamment par la réalisation de travaux hydrauliques et le développement de nouveaux services de prévision et d'aides à la décision pour la gestion des risques hydrométéorologiques. Cela devrait être plus efficace.

- Chemin St Etienne : les gens roulent de plus en plus vite. Il faut aborder ce problème de sécurité et envisager dans son ensemble un plan de circulation pour toute la commune

- Route des Serres, un rétrécissement va être mis en place afin de limiter la vitesse à 50 km/heure. C'est le principe de l'entonnoir. Par ailleurs, la police municipale de la Colle sur Loup va nous prêter des radars afin que nous réalisions plus de contrôles

- Il faudrait organiser des cours de civisme. Exemple : certains évacuent les eaux de leur piscine dans les vallons, c'est strictement interdit.

- Charançon rouge des palmiers : il faut signaler les cas en mairie avant toute intervention.

- L'eau potable coûte cher sur Saint-Paul de Vence (voir article Écho 12) mais pour 2017 il n'y aura pas d'augmentation.

Mais payons l'investissement de nouvelle station d'épuration de Cagnes sur Mer

- Route de la Colle. La taille de pins a mis en évidence des fils électriques et ce n'est pas esthétique. En contre-bas, les talus sont mal entretenus. Problème : certains sont sur des terrains privés, d'autres sur le domaine départemental ! Nous allons les contacter afin qu'ils interviennent. Même chose concernant le pont de chemin de fer : nous allons solliciter les services du département.

- Dans le bas du chemin de St Etienne, la route est défoncée et il y a un problème de stationnement sur la voie publique. Cette partie est sur la commune de La Colle sur Loup. Notre police municipale les alerte régulièrement.

- Le carrefour de la Calada va être élargi.

Le chef de la police municipale prend la parole :

« Dans votre quartier aucun cambriolage n'est à signaler. Il y en a eu 37 sur le territoire communal, dont des tentatives

Importance de la chaîne de vigilance. N'hésitez pas à appeler la police municipale si vous constatez un véhicule suspect ou des comportements inhabituels dans votre quartier.

Pour vos vacances, signalez à la police municipale vos dates de départs et retours, elle fera des rondes régulières devant chez vous.

Cette année la police municipale a réalisé 954 interventions.

Ce n'est pas toujours lié à l'insécurité. Nous sommes intervenus 50 fois pour des écobuages interdits. (Arrêté préfectoral 2014)

- Élagage et abattage arbres : il faut une autorisation de la police municipale.

- Chemin de Fontmurado : il faut mettre un nouveau panneau de voie sans issue.

- L'enlèvement des déchets verts au printemps est trop juste, car c'est la période de coupe.

- Les poubelles doivent rester chez les particuliers et être sorties le soir

- Les brise-vues sur les clôtures sont interdits.

- La loi ALLUR a des répercussions négatives sur le paysage saint-paulois. C'est pourquoi nous révisons notre PLU actuel afin de limiter ces répercussions.